

Notice interne du Département politique¹

RELATIONS FRANCO-SUISSES

[Berne,] 31 octobre 1975

Ci-après, quelques faits marquants des relations franco-suisse² durant les trois dernières années, susceptibles d'être relevés lors de la visite d'adieu de M. l'Ambassadeur Dufournier.

En avril 1972, M. P. Graber a été reçu par M. P. Schumann au Quai d'Orsay³ (en réponse à une visite de M. Schumann à Berne⁴, en septembre 1971). La révision de la Convention franco-suisse de 1949 en matière d'assurances sociales⁵ qui avait été évoquée à cette occasion a été signée le 3. 7. 1975⁶.

1. *Notice*: CH-BAR#E2001E-01#1987/78#2903* (B.15.21). *Rédigée et signée par H. Cuennet.*

2. *Cf. doc. 172, dodis.ch/38721, note 3.*

3. *Cf. les procès-verbaux de P.-Y. Simonin du 13 avril 1972, dodis.ch/36477 et du 1^{er} mai 1972, dodis.ch/36478.*

4. *Cf. DDS, vol. 25, doc. 91, dodis.ch/35757.*

5. *Convention entre la Suisse et la France relative à l'assurance-vieillesse et survivants du 9 juillet 1949, RO, 1950, pp. 1164–1172.*

6. *Convention de sécurité sociale entre la Confédération suisse et la République française du 3 juillet 1975, RO, 1976, pp. 2061–2085.*



L'Ambassadeur Dufournier a pris une part active à la création d'une commission mixte consultative pour les problèmes nés du voisinage entre le canton de Genève et les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie (entrée en vigueur le 12. 7. 1973 par échange de lettres⁷).

Durant les années 1973–1975, plusieurs accords sont entrés en vigueur entre la France et la Suisse, notamment en ce qui concerne;

- la création de bureaux de douane à contrôles nationaux juxtaposés⁸;
- la création d'un plan quinquennal commun pour l'examen des eaux du lac Léman⁹;
- la rectification de la frontière entre le canton de Genève et le Département de Haute-Savoie¹⁰.

En 1974 a également été signé un traité sur la protection des indications de provenance, des appellations d'origine et d'autres dénominations géographiques¹¹.

On peut également relever qu'avec plus de 90'000 membres – $\frac{2}{3}$ DN – la communauté suisse en France demeure la plus importante que nous ayons (environ $\frac{1}{3}$ des Suisses établis dans le monde).

7. Échange de lettres concernant la création d'une commission mixte consultative pour les problèmes nés du voisinage entre le Canton de Genève et les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie du 12 juillet 1973, CH-BAR K1(-) 1000/1414 vol. 369 (2545/3). Cf. aussi la lettre de E. Mäder à E. Diez du 31 octobre 1973, dodis.ch/38713; la notice de G. Riva à E. Diez du 5 novembre 1973, dodis.ch/38714 et la lettre de J.-P. Bonny à E. Diez du 7 août 1974, dodis.ch/38715.

8. Cf. p. ex. le PVCF N° 1316 du 28 août 1974, CH-BAR#E1004.1#1000/9#809*.

9. Cf. le PVCF N° 472A du 15 mars 1971, dodis.ch/36517.

10. Cf. la notice de G. Riva à E. Diez du 30 octobre 1973, dodis.ch/38737; la notice de E. Diez à P. Graber du 30 septembre 1974, dodis.ch/38736 et le PVCF N° 2076 du 20 décembre 1974, dodis.ch/38738.

11. Traité entre la Confédération suisse et la République française sur la protection des indications de provenance, des appellations d'origine et d'autres dénominations géographiques du 14 mai 1974, RO, 1975, pp. 1659–1692. Cf. aussi le PVCF N° 1616 du 16 octobre 1974, dodis.ch/39336.